

05 sep 2016 -12:56

Le travail des étudiants a encore progressé en 2015

Le travail des étudiants est une nouvelle fois à la hausse en 2015. C'est ce que révèlent les statistiques de l'Office national de sécurité sociale (ONSS). On dénombre non seulement plus de jobistes en 2015, mais ceux-ci ont en outre travaillé davantage. Les premières données concernant 2016 confirment cette tendance à la hausse.

11 millions de jours

En 2015, 478.680 étudiants ont travaillé au moins un jour. C'est 4% de plus que l'année précédente. Le nombre d'employeurs ayant fait appel au travail des étudiants est resté sensiblement identique: 53.946 (+1%).

L'augmentation du nombre de jours déclarés pour le travail des étudiants est encore plus marquée. Ce nombre dépasse désormais 11 millions, soit une hausse de 7% par rapport à 2014. Depuis l'assouplissement du travail des étudiants en 2012, le nombre de jours déclarés a augmenté de 17%. Attention cependant: une journée déclarée à l'ONSS n'est pas forcément un jour de travail complet. Les prestations de quelques heures sont en effet déclarées comme un jour de travail complet.

En parallèle, la masse salariale croît également. En 2015, les employeurs ont versé au total 815,5 millions d'euros en rémunérations aux jobistes (+8% par rapport à 2014).

Le "jobiste moyen"

En 2015, l'étudiant jobiste a travaillé en moyenne 23 jours, chez de 1 à 2 employeurs et a gagné 1.703 euros. Ce montant est un montant brut sur lequel des cotisations sociales sont dues à raison de 2,71% mais n'est pas soumis à l'impôt si ce sont les seuls revenus de l'étudiant.

De plus en plus, les jobistes travaillent toute l'année. Le pourcentage d'étudiants uniquement actifs en été (juillet, août et septembre) diminue de 37% en 2012 à 28% en 2015, tandis que le pourcentage de jobistes ayant travaillé au cours des 4 trimestres de l'année est passé de 12 à 16%.

Quid en 2016?

Les premières analyses des données internes montrent que cette tendance à la hausse se poursuit lors des deux premiers trimestres de l'année 2016.

Ces chiffres concernent aussi bien les étudiants occupés dans le secteur privé que public (en ce compris les administrations locales et provinciales, dont les déclarations arrivent à l'ORPSS).

Vous trouvez plus de statistiques concernant le travail des étudiants en 2015 sur le site internet de l'ONSS :

<http://rsz.fgov.be/fr/statistiques/statistiques-en-ligne/statistiques-annuelles-complementaires-concernant-l>

e-travail-detu.

Office national de sécurité sociale
Place Victor Horta 11
1060 Bruxelles
Belgique
02 509 31 11
<http://www.rsz.fgov.be/fr>

Kris Wils
Contact presse
02 509 36 24
press@rsz.fgov.be